

**Réponse de la municipalité au
postulat de M. Olivier Moulin
intitulé « Pour un écopoint mobile
à Gland »**

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mardi 15 décembre 2015 à 19h30
Chemin du Montoly 1: salle Mont-Blanc (2^{ème} étage)

Municipal responsable: M. Olivier Fargeon

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 30 avril 2015, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de M. Olivier Moulin intitulé « Pour un écopoint mobile à Gland » est la suivante:

« Notre déchèterie communale, lieu de rencontre important de Gland comme chacun sait, se trouve être un lieu plutôt décentré, ce qui oblige la population dotée d'une voiture de faire usage de celle-ci de façon régulière pour s'y rendre. Il suffit d'assister au ballet incessant des véhicules à moteur un samedi matin, pour se rendre compte à quel point le bilan carbone de notre gestion communal des déchets s'en trouve pénalisé.

Pour ces raisons et dans le souci de rendre le tri des déchets accessible facilement à toute la population, la question des écopoints à régulièrement été soulevée au sein de ce conseil.

Des solutions tangibles ont cependant de la peine à se concrétiser, en raison de deux difficultés principales :

1. Nuisances pour le voisinage

Tout le monde voudrait des écopoints, mais personne n'en veut un tout près de chez lui. La crainte des nuisances, bruit (surtout nocturne), odeurs, déchets épars, est une question récurrente.

2. Comportement des usagers

On entend souvent qu'en l'absence de surveillance, les gens font n'importe quoi: ils déposent les différentes catégories de déchets n'importe où, et les laissent même parfois traîner par terre

La seule solution semble donc de se doter d'écopoints surveillés en permanence durant la journée et inaccessibles en dehors des horaires d'ouverture. Cela reviendrait à créer de petites annexes à la déchèterie principale, et le coût en serait prohibitif.

Il existe cependant une solution raisonnable et intéressante: un écopoint mobile. Celui-ci apporterait une réponse à la plupart des difficultés évoquées, à des coûts avantageux.

Il s'agirait d'un certain nombre de conteneurs, pour les différentes catégories de déchets, qui pourraient être transportés facilement, par exemple sur une remorque, à partir de la déchèterie.

Une fois que la population sera habituée à trouver cette remorque à des occasions régulières, cela deviendra assez facile. Par exemple, si je sais que je trouverai un éco-point tous les mercredis à l'occasion du marché de Gland, il me suffira de prendre avec moi quelques bouteilles en PET et en verre, un peu de plastique, de carton et de papier, et de les déposer dans les conteneurs à la place de la gare avant de faire mon marché.

La délicate question de la surveillance serait résolue en bonne partie par l'autocontrôle induit tout naturellement par la présence de la population. De même, les nuisances seraient réduites puisque l'horaire de l'écopoint peut être précisément défini. A la fermeture, la remorque serait simplement ramenée à la déchèterie.

Le marché du mercredi se prêterait très bien à cette opération, ce qui ne pourra que renforcer encore son attractivité, mais ce n'est bien sûr qu'un exemple. L'écopoint mobile pourrait être utilisé d'autres jours de la semaine dans divers lieux et à diverses occasions de la vie glandoise.»

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule

Le 1^{er} janvier 2013, l'introduction de la taxe au sac a changé le comportement des habitants glandois quant à la gestion des déchets. Ce nouveau concept a permis d'améliorer de façon significative le taux de recyclage de nos déchets qui s'élevait à 47% pour dépasser l'objectif fixé à 60% par le canton à l'horizon 2020. Différentes mesures d'allègement et d'accompagnement dont l'amélioration des écopoints ont été proposées dans le préavis n° 29 présenté au conseil communal le 13 septembre 2012. Parmi celles-ci, certaines ont déjà été mises en place (collecte hebdomadaire des déchets méthanisables, service de collecte des déchets recyclables à domicile pour les personnes à mobilité réduite, évacuation des déchets encombrants par le service de la voirie, ouverture prolongée de la déchèterie). Par contre aucun aménagement n'a été réalisé pour améliorer le réseau d'écopoints.

Situation des écopoints fixes

Dans le le préavis n° 29, l'amélioration des écopoints était énoncée. Elle était conditionnée aux résultats d'une étude sur l'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire communal. Cette étude évaluait notamment différentes politiques de collecte des déchets. Ainsi, les coûts d'investissement et d'exploitation des trois variantes ont été estimés. La première consiste à augmenter le nombre d'écopoints ainsi que le type de déchets susceptibles d'y être collectés, la seconde propose une nouvelle déchèterie plus attrayante et la dernière l'introduction de tournées au porte-à-porte pour d'autres types de déchets. Les conclusions de cette étude ont démontré que les coûts d'investissement et d'exploitation d'un véritable réseau d'écopoints attractifs et répartis de manière équilibrée sur le territoire étaient inférieurs mais proches de ceux de la réalisation d'une nouvelle déchèterie. A court terme, la municipalité souhaite donner la priorité à la réalisation d'une déchèterie plus attrayante, plutôt qu'à une refonte du réseau d'écopoints.

Un écopoint mobile

D'un point de vue logistique et au niveau des équipements, la réalisation d'un écopoint mobile nécessite la définition de différents paramètres. Le nombre de sites, la fréquence des présences, la durée et les horaires d'ouverture ainsi que les déchets récupérés influencent considérablement l'attrait de l'écopoint.

Déchets collectés

Une camionnette bien équipée a la capacité de collecter les déchets peu volumineux et quotidiennement triés par les citoyens. Ainsi, le papier-carton, le PET, l'aluminium, le fer blanc, les plastiques mous et durs, les verres triés, les piles, les capsules Nespresso et les ampoules peuvent être collectés aisément. Cependant, la récolte des déchets encombrants, des appareils électroniques, électriques et autres déchets spéciaux dont le transport et le stockage sont plus aléatoires nécessite un équipement lourd et n'est pas réaliste.

Localisation des sites

Pour ne pas créer de disparité, l'ensemble des quartiers de la ville doit pouvoir bénéficier de ce service. Une distance de transport maximale de 200 mètres est envisagée afin d'encourager les citoyens à favoriser la mobilité douce pour l'évacuation de leurs déchets.

Avec de telles hypothèses, 10 à 12 sites sont nécessaires. Une surface d'environ 20 m² doit également être disponible afin d'offrir un emplacement accueillant et sécurisé. Or le nombre de places publiques n'est pas suffisant pour répondre à ces exigences. Pour y remédier, il est nécessaire d'occuper ponctuellement des parkings en zone bleue situés en bordure de la voie publique. Une logistiquier, en coordination avec le service de la population, doit être mise en place afin de s'assurer que les emplacements soient libres le jour de la collecte.

Fréquence de collecte

Un sondage réalisé en 2011 sur le site de la déchèterie a permis de déterminer que 63% des sondés, sur un panel de 241 personnes, s'y rendent une fois par semaine et 23 % deux fois par mois (soit au 324 passage par mois pour 100 ménages). En partant de l'hypothèse que 50 % des ménages profitent de ce service une fois par mois, le gain potentiel de passages à la déchèterie est de l'ordre 15% (50 passages par mois pour 100 ménages).

Une fréquence mensuelle permet d'avoir un impact mesuré sur le trafic en direction de la déchèterie, sans forcément garantir une diminution similaire durant les heures de pointes. Elle représente cependant, une fréquence objective pour que chaque ménage puisse se séparer des déchets recyclables quotidiens ponctuellement.

Ressources nécessaires

Les ressources nécessaires sont à la fois matérielles et humaines. Un équipement adéquat doit être à disposition des employés communaux. Une camionnette munie d'un lift est nécessaire pour charger et décharger les bennes en toute sécurité. Avec une fréquence de présence mensuelle sur 12 emplacements prédéfinis, le véhicule est occupé pratiquement un jour sur deux. L'achat d'une nouvelle camionnette est donc impératif pour ne pas prêter la bonne marche des autres tâches du service de voirie.

Les ressources humaines pour un service régulier et de qualité sont également importantes. En admettant que chaque site soit ouvert ponctuellement pendant 3 heures, il faut prévoir le même nombre d'heure de préparation et rangement pour 1 personne:

- préparation, déplacement sur le site, mise en place et sécurisation (une à deux personnes);
- présence et conseil durant toute l'ouverture du site (une personne);
- rangement, vidange et entretien des conteneurs (une à deux personnes).

Pas moins de 5 à 6 heures de travail sont donc nécessaires. De plus, la vidange des conteneurs mobilise ponctuellement deux personnes. Parallèlement, aucun gain de temps de travail ne peut être comptabilisé à la déchèterie. La baisse de fréquentation serait trop aléatoire pour permettre de réduire l'effectif présent. Seule une synergie avec les surveillants de la déchèterie est envisageable pour la vidange des conteneurs pendant les heures creuses.

Ainsi, pour 12 emplacements proposés avec une fréquence d'ouverture mensuelle de trois heures, entre 700 et 800 heures de travail sont nécessaires. Cela représente un poste fixe à 40%.

Coûts d'investissement et d'exploitation

La mise en place d'un écopoint mobile avec un matériel adapté nécessite les frais suivants :

Coûts d'investissement:

acquisition d'une camionnette équipée	CHF	120'000.--
matériel de sécurisation de la voie publique	CHF	3'000.--
campagne de communication	CHF	12'000.--

Coûts d'exploitation:

ressources humaines (40%)	CHF	48'000.--
charge du véhicule	CHF	14'000.--
communication	CHF	3'000.--

Un investissement de base de CHF 135'000.-- est donc nécessaire. D'autre part, un montant de CHF 65'000.-- doit être porté chaque année au budget pour l'exploitation de l'écopoint mobile.

A ce jour aucun poste n'est prévu dans le budget pour l'acquisition de ce matériel. Sans l'engagement d'un employé complémentaire dans l'équipe de la voirie ou de la déchèterie, il n'est pas possible de dégager les ressources nécessaires sans préjudice le bon déroulement des tâches courantes du service de voirie.

Bilan

La création d'un système de collecte des déchets recyclables par l'intermédiaire d'un écopoint mobile surveillé, en comparaison à un écopoint fixe, présente des avantages certains. Il semble attractif et permet certainement:

- de réduire de façon importante les nuisances pour le voisinage (bruit des déposes ou des vidanges par les poids lourds, odeurs, dépôts de déchets épars) en maîtrisant les horaires d'ouverture et de fermeture;
- d'assurer une qualité de tri optimale par la présence d'un surveillant à plein temps;
- de régler le problème d'acquisition des emplacements futurs pour l'implantation d'un réseau d'écopoints plus dense (achat de terrain, réalisation de servitude, etc.).

Cependant, pour la mise en place à court terme d'une telle prestation, le service de voirie ne dispose pas des moyens matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement.

Amélioration du service de collecte des déchets recyclables à domicile

Le service de collecte des déchets recyclables à domicile, mis en place en collaboration avec l'institution l'Espérance lors de l'introduction de la taxe au sac, réalise entre 8 et 12 interventions par mois auprès de particuliers à mobilité réduite. Le rendement reste faible et l'institution souhaite pouvoir augmenter ses prestations. L'équipe proposant cette collecte est favorable au fait d'adapter son service en un écopoint mobile. Actuellement, la remorque dont elle dispose ne nécessite aucune transformation pour accepter les principaux déchets. Certes, le volume pouvant être récupéré par cet équipement n'est pas comparable à celui de la

structure décrite dans les paragraphes précédents. Elle permet cependant de répondre à une partie de la demande. Ainsi, une modification de notre collaboration avec l'Espérance est envisageable en 2016, pour expérimenter ce concept durant une période test. Cette opportunité permettrait à la commune de mesurer de façon objective l'accueil d'un écopoint mobile auprès des citoyens.

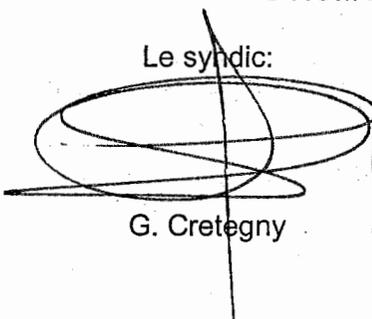
Conclusion

Dans le contexte financier actuel, où l'accent est plutôt porté sur la rationalisation et l'optimisation des tâches du service de voirie, la municipalité n'est pas favorable à la réalisation d'un écopoint mobile. Elle reste d'ailleurs sur la position évoquée dans la réponse à l'interpellation de M. Marc-Antoine Senn lors de la séance du conseil communal du 19 mars 2015.

Un bilan comptable et technique étayé se basant sur les trois premières années d'exploitation de la nouvelle politique de financement et de gestion des déchets introduite avec la taxe au sac sera réalisé courant 2016. Il conviendra alors de mettre en évidence les axes d'amélioration de cette politique ainsi que les moyens financiers disponibles pour optimiser et faciliter la collecte et le tri des déchets pour les citoyens, comprenant en particulier les financements d'infrastructures complémentaires nécessaires aux types de déchets et la pertinence d'installations d'écopoints.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

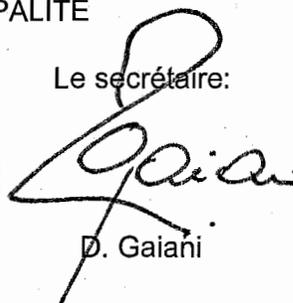
Le syndic:



G. Cretegny



Le secrétaire:



D. Gaiani